



CHARTRE BLEUE



“ Homme libre, toujours tu chériras la mer ”

Baudelaire

*“Armateurs de France” crée aujourd’hui et pour demain **LA CHARTE BLEUE.***

Le transport maritime est le moyen de transport le plus sûr au monde. En dépit d’une hausse considérable du trafic maritime (+ 35% en volume en 10 ans), les accidents reculent :

- baisse continue des pertes totales de navires (- 44% en 10 ans),
- diminution sensible et constante des avaries ou accidents affectant des navires pétroliers (division par 10 en 20 ans).

L’amélioration permanente de la sécurité maritime et de la qualité du transport a toujours préoccupé les armateurs français :

- La flotte française, y compris la flotte pétrolière, a une moyenne d’âge inférieure de 8 ans à celle de la flotte européenne et de 10 ans à celle de la flotte mondiale.
- La politique d’entretien des navires ainsi que le strict contrôle de leurs conditions d’exploitation contribuent, au moins autant que l’âge, à la qualité et à la sécurité.
- Le pavillon français se situe parmi les tous premiers au classement international des pavillons publié par le Memorandum de Paris.

Le bilan est certes positif, mais encore insuffisant.

Les entreprises françaises de transport et de services maritimes souhaitent affirmer davantage leurs engagements vis-à-vis de la collectivité, basés sur les valeurs qu’elles partagent :

- responsabilités économique, sociale et environnementale,
- passion de la mer,
- fierté de leurs activités.

Les armateurs français s’engagent à inscrire leur action dans le cadre du développement durable en conjuguant l’amélioration permanente de :

- la sécurité des personnes et des biens transportés,
- la qualité des navires,
- la préservation de la mer et du littoral.



Ces engagements des membres adhérents à Armateurs de France font l’objet de **la Charte Bleue.**

LES CINQ ENGAGEMENTS DES ARMATEURS FRANÇAIS.

1

AMELIORER SANS CESSE LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES NAVIRES

- Maintenir le rang du pavillon français au plus haut niveau du classement du Mémorandum de Paris.
- Poursuivre la politique de modernisation et de qualité d'entretien de la flotte.
- Appliquer strictement les règles internationales et européennes relatives à la sécurité maritime.
- Coopérer avec les pouvoirs publics pour assurer la sûreté du transport maritime.

2

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT MARIN ET LE LITTORAL

- Prévenir toute pollution par les hydrocarbures et les produits toxiques.
- Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de soufre et préserver la couche d'ozone.
- Assurer la gestion des ordures, eaux de ballast et traitement des résidus.
- Prévenir et interdire les rejets non règlementaires à la mer (dégazages).

3

GARANTIR DE BONNES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL AUX ÉQUIPAGES

- Recruter les navigants dans les conditions strictement conformes aux règles internationales et améliorer leur qualification dans l'entreprise.
- Exercer des conditions de rémunération et d'emploi supérieures à celles définies par l'OIT (Organisation Internationale du Travail).
- Conforter l'utilisation d'une langue de travail commune et bien comprise des équipages.
- S'assurer que les accès aux navires sont correctement contrôlés.

4

DIRIGER LES ENTREPRISES AVEC TRANSPARENCE ET DÉONTOLOGIE

- S'identifier clairement comme propriétaire ou gérant de navire.
- Choisir des partenaires professionnels répondant aux critères de la Charte Bleue.
- Intégrer prioritairement dans la gestion des entreprises la mise en œuvre des règles conformes aux exigences de sécurité (procédures, contrôles, correction des non conformités...).
- Assurer, dans l'organisation interne, les moyens humains et matériels nécessaires pour atteindre les niveaux de sécurité et de préservation de l'environnement souhaités.

5

AFFIRMER LEUR SOLIDARITÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ MARITIME

- La communauté maritime réunit autour des habitants du littoral l'ensemble des acteurs dont l'activité est liée à la mer ; cette communauté partage des valeurs qui créent des liens de solidarité.
- Les armateurs français s'engagent à assurer de leur soutien les membres de cette communauté, notamment en cas de sinistre maritime, dans le cadre des réglementations internationales et selon les moyens qu'ils définiront.

SIGNATAIRES DE LA CHARTRE BLEUE

LES REPRESENTANTS DES ACTIVITES
DE TRANSPORT ET DE SERVICES MARITIMES REGROUPEES AU SEIN



Le président d'Armateurs de France :

M. Philippe LOUIS-DREYFUS

Le président de l'activité Cabotage :

M. Fernand BOZZONI

Le président de l'activité Croisières :

M. Jean-Marc POYLO

Le président de l'activité Extracteurs de matériaux marins :

M. Hervé PLOUZENNEC

Le président de l'activité Lignes Régulières :

M. Yves PERRIN

Le président de l'activité Navires de Service :

M. Vincent LAUNAY

Le président de l'activité Passagers :

M. Pierre LEGRAS

Le président de l'activité Pétrole :

M. Jacques MOIZAN

Le président de l'activité Pilotage :

M. Claude HUAUT

Le président de l'activité Vrac Sec :

M. François Olivier BRAUNTSCHVIG